

## **DÉCISION N°2022-163 DU 20 AVRIL 2022 PORTANT DÉLÉGATION TEMPORAIRE DE SIGNATURE**

Le directeur général de l'Agence publique pour l'immobilier de la Justice,

Vu le décret n°2006-208 du 22 février 2006 modifié relatif au statut de l'Agence publique pour l'immobilier de la Justice,

Vu la décision de délégation de signature-cadre en vigueur à la date de la présente décision,

### **DÉCIDE**

#### **Article 1**

En l'absence de M. David CHAPELON, Directeur de programme sa signature est déléguée à Mme Servane de MONTIGNY, Directrice de programme, pour les attributions relevant des directeurs de programme aux termes de la décision précitée relative aux délégations de signature.

#### **Article 2**

La présente décision produira ses effets entre le lundi 25 avril 2022 et le vendredi 29 avril 2022 inclus

Le directeur général,

  
**David BARJON**